

## 18-06-2018 Province de Québec - Municipalité de Saint-Cléophas

À une séance spéciale tenue le 18 juin 2018, à 19h00, au 356, Principale, à laquelle sont présents:

Maire: Monsieur Jean-Paul Bélanger  
Siège #1: Monsieur Réjean St-Laurent  
Siège #2: Monsieur Richard Fournier  
Siège #3: Monsieur Roland St-Pierre  
Siège #4: Madame Micheline Morin  
Siège #5: Monsieur Normand St-Laurent

Absent:  
Siège #6: Monsieur Réjean Hudon

Tous formant quorum sous la présidence du maire Jean-Paul Bélanger. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

### ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Programme d'aide à la voirie - Volet, Redressement des infrastructures routières locales
4. Mandat à la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL et /ou AIRRL.
5. Soumissions Jardin Intergénérationnel
6. Demande au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)
7. Questions de l'assemblée
8. Levée de la réunion

#### **124-18**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par Réjean St-Laurent et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que lu. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

#### **125-18**

#### **Programme d'aide à la voirie locale**

#### **Volet – Redressement des infrastructures routières locales**

#### **Numéro de dossier: RIRL-2017-552-rue de l'Église et rue Principale**

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Attendu que les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC de La Matapédia a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE);

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL;

Attendu que seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE;

Attendu que la Municipalité de Saint-Cléophas choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante:

- l'estimation détaillée du coût des travaux ;
- l'offre de services détaillant les coûts (gré à gré);
- le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

Pour ces motifs, sur la proposition de Roland St-Pierre, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**126-18**

**Mandat à la MRC de La Matapédia dans le cadre du programme d'aide financière Réhabilitation du réseau routier local (RRRL), volet RIRL**

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire faire réaliser des travaux de voirie dans le cadre du programme RRRL, soit, la reconstruction de deux ponceaux sur la rue Principale;

Considérant que la municipalité de Saint-Cléophas désire déposer une demande d'aide financière dans le volet RIRL;

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande d'aide financière;

Considérant que Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

Par conséquent, il est proposé par Micheline Morin il est résolu:

1. De mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer:
  - 1.1. La demande d'aide financière;
  - 1.2. Les plans et devis;
  - 1.3. L'estimation des coûts des travaux;
  - 1.4. Procéder à l'appel d'offre.
2. D'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

*Le point 5 de l'ordre du jour est reporté en juillet.*

**127-18**

**Demande au programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA)**

Proposé par Richard Fournier et résolu que la Municipalité de Saint-Cléophas présente une demande de financement au Programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) concernant l'aménagement d'un terrain de pétanque. Le conseil désigne madame Katie St-Pierre, directrice générale, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet nommé ci-haut. Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

**128-18**

**Levée de la séance**

Proposé par Normand St-Laurent que la séance soit levée à dix-neuf heures vingt minutes (19h20). Monsieur le maire demande à tour de rôle à chaque conseiller présent s'ils sont d'accord avec la résolution et c'est accepté à l'unanimité.

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice général et sec.-très.